



AUX CHEMINOTS CONTRACTUELS & STATUTAIRES

CTN TRAIN

Montreuil, le 3 novembre 2025

GCIF : POURSUIVONS ET AMPLIFIONS NOS REVENDICATIONS !

La pétition revendiquant l'instauration d'une indemnité mensuelle forfaitaire pour les GCIF se poursuit. Son mécanisme assurant une augmentation de 20% par rapport à l'indemnité journalière actuelle ainsi que son versement garanti répond à la demande des GCIF. Par cette initiative revendicative la CGT impose le débat. Désormais, la Direction doit y répondre !

Le CTN Train (Collectif Technique National Train) réunit régulièrement ses équipes militantes de la RP afin de traiter spécifiquement et collectivement les revendications des GCIF dans un contexte social incertain et dégradé. En effet, l'ouverture à la concurrence se profile pour certains et est une réalité pour d'autres. Dans ce cas, la direction profite de cet état de fait pour s'attaquer au contenu métier et à la rémunération des GCIF. La CGT demeure opposée à cette vision mortifère pour les droits des salariés et pour le service public ferroviaire. Elle est dans ce contexte la seule organisation syndicale à être force de proposition.

L'augmentation de la Prime de travail pour tous les ASCT ainsi que l'évolution de l'indemnité journalière pour les GCIF vers une indemnité mensuelle forfaitaire s'inscrivent dans ces pas.

Ainsi, depuis le 4 juillet 2025, la CGT propose la signature d'une pétition aux GCIF revendiquant :

- La refonte et la revalorisation de la prime de travail des ASCT (revendication à 820 euros par mois en moyenne dont 500 euros garantis, couvrant toutes absences comme maladie, AT, SU...)
- Le maintien du contenu sécurité du métier, ceci nous garantissant de ne pas perdre nos garanties collectives issues du métier d'ASCT et nos missions au profit d'autres polyvalents et non rémunérés.
- La modification de l'indemnité journalière en indemnité mensuelle forfaitaire Transilien revalorisée à hauteur de 20%

Avec environ 300 signatures, cette pétition impose à la Direction d'ouvrir de réelles négociations. Pour autant, sa posture hermétique nécessite d'élever le rapport de force pour conquérir de nouveaux droits.

Cette démarche met en évidence la politique de rémunération de Transilien et de la SNCF en général. L'indemnité journalière a été mise en place il y a quelques années pour atténuer (sans effacer) la perte des RHR. Or tandis que le coût de la vie a explosé, les augmentations que ce soit générales de salaire ou des EVS n'ont pas suivi ces mouvements inflationnistes. La direction a alors incité les GCIF à « courir après les EVS ». En toute connaissance de cause, elle a omis de traiter la fragilité de la rémunération. La mise en place de la tarification unique en IDF au 1^{er} janvier a été un premier coup, viennent désormais les annonces fracassantes des directions des filiales visant à ne prendre qu'une partie de la rémunération pour les agents transférés.

Ainsi, la revendication CGT vient contrer ces manigances en augmentant la part fixe pour les GCIF. La pétition CGT est au service des GCIF, et met en exergue que l'engagement collectif est un gage pour faire bouger les lignes.

**POUR PESER ET GAGNER SIGNONS MASSIVEMENT LA
PÉTITION CGT ET PARTICIPONS MAJORITAIREMENT À
L'ACTION DE GREVE DU 05 NOVEMBRE POUR LA
REFONTE ET LA REVALORISATION DE LA PRIME DE
TRAVAIL DES ASCT**

